

Mèze le 30 août 2007

Le Maire de la ville de Mèze

**Monsieur le Préfet de la région
Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
34, place des Martyrs de la Résistance
34000 MONTPELLIER**

JB/MB N°15622

Objet : déviation de Mèze – circulation des convois exceptionnels

Monsieur le Préfet,

La RD 613, qui traverse la ville de Mèze dans un sens Nord Sud est l'un des axes routiers les plus fréquentés du département. Les études réalisées dans le cadre du SCOT du Bassin de Thau montrent qu'environ 15 000 véhicules par jour transitent par Mèze.

En 2002, au cours d'une réunion organisée par la Direction Départementale de l'Équipement de l'Hérault, il avait été évoqué la création d'une déviation de Mèze.

Le 19 décembre 2005, le conseil municipal votait une motion pour la réalisation de la liaison A 75-A 9 entre Sète et Pézenas. Vous trouverez ci-joint copie de ce texte, qui a été adressé, à l'époque, aux différents acteurs et élus locaux et nationaux dont Monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon et le Ministre chargé des Transports.

Cinq ans après, cette déviation apparaît clairement, pour l'ensemble des acteurs locaux, comme une nécessité pour le territoire du bassin de Thau. Cet équipement permettrait de rendre plus sûres les villes traversées par la RD 613 et constituerait un formidable axe de développement économique pour ce territoire en reliant les autoroutes A 75 et A 9.

Je souhaiterais donc connaître la position de services de l'État sur ce projet prioritaire, car il y a aujourd'hui urgence à agir.

Je désirerais également appeler votre attention sur les problèmes sans cesse croissants posés par des convois exceptionnels qui bloquent les carrefours de la ville engendrant des bouchons importants sur la RD 613.

Si bien évidemment il n'est pas dans mon propos de vouloir interdire les convois exceptionnels, je pense qu'il serait raisonnable pour les convois les plus importants, d'autoriser seulement une circulation de nuit, ce qui limiterait les nuisances engendrées par ces véhicules.

Je reste à votre disposition pour évoquer ces questions et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Henry FRICOU